

# FÊTE<sup>^</sup>Expo

11 - 14 MARS

édition 2024

2ème édition du Concours du Trophée de la pâtisserie FETEXPO 2024

**Thème 2024 : La Bab'attitude : un baba pour 6 personnes**  
**Jury présidé par Frédéric BAU, explorateur pâtissier de la Maison Valrhona**

MARDI 12 MARS 2024

## **Article 1 - Présentation :**

La Maison APPA, ZAC Stélytec, 2 Allée Léonard de Vinci 42400 Saint-Chamond, organise sa 2ème édition du Concours du Trophée de la pâtisserie FETEXPO 2024 qui met à l'honneur le Baba.

## **Article 2 – Conditions de participation :**

Le concours du Trophée de la pâtisserie FETEXPO 2024 s'adresse à tous les boulangers (NAF 1071C), pâtisseries (NAF 1071C), chocolatiers (NAF 1082Z), cuisiniers (NAF 5610A), traiteurs (NAF 5621Z), **professionnels salariés** de moins de 30 ans. (Chef d'entreprise exclus).

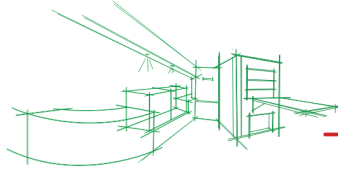
Le nombre de participants est limité à un par entreprise.

Les candidats mineurs ou majeurs sous mesure de protection doivent être valablement représentés.

## **Article 3 - Composition du jury :**

Les produits seront notés par un jury, composé de cinq personnalités dotées de compétences liées aux métiers de la gastronomie, et **présidé par Frédéric BAU, explorateur pâtissier de la Maison Valrhona.**

Le jury est souverain, aucune contestation ne sera acceptée après la proclamation des résultats. Les décisions du jury seront sans appel. Toute personne sollicitée pour participer au jury entraîne de fait la non-participation de l'ensemble de son entreprise au concours.



## **Article 4 – Objet du concours :**

Réaliser un Baba de 6 personnes présenté selon les contraintes d'une vente à emporter et sur un support pouvant trouver sa place dans une vitrine.

Surprenez le jury par une interprétation singulière d'un grand classique de la pâtisserie française.

## **Article 5 – Règles du concours :**

Le concours se déroule en deux étapes de sélection :

- Première sélection sur dossier de présentation de sa réalisation (clôture des inscriptions au lundi 12 février 2024)
- Deuxième sélection et élection du vainqueur sur présentation du produit fini lors des Journées Portes Ouvertes organisées par la société APPA, le mardi 12 mars 2024.

### **Première étape – Bulletin d'inscription et dossier de présentation produit, à rendre avant le lundi 12 février 2024 :**

Votre dossier a pour objectif de faire découvrir au jury votre interprétation singulière d'un baba pour 6 personnes.

Il doit contenir au minimum un titre, une recette, un procédé de fabrication et un visuel.

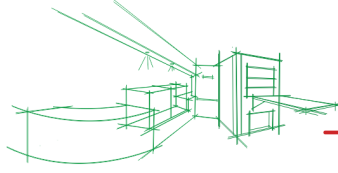
Laissez place à **vos** créativité pour séduire et interpeller le jury lors de cette présentation.

Pièces à joindre avec la présentation du produit :

- Bulletin d'inscription et de présentation produit
- Photocopie de la pièce d'identité
- Copie de l'inscription au Répertoire des métiers ou au Registre du Commerce et des Sociétés, sous le code NAF 1071C ou NAF 1071C ou NAF 1082Z ou NAF 5610A ou NAF 5621Z, de l'entreprise affiliée

Cette première sélection se fera sur la base du contenu fourni et **8 candidats seront retenus.**

Les sélectionnés seront informés par la Société APPA le Jeudi 15 février 2024 et devront justifier de pièces complémentaires avant le Jeudi 29 février 2024 à 12h00, à la Maison APPA, ZAC Stélytec, 2 allée Léonard de Vinci 42400 Saint-Chamond (cachet de la poste faisant foi) afin de valider leur participation et de pouvoir présenter leur produit au jury le mardi 12 mars 2024, lors des Journées Portes Ouvertes organisées par la Société APPA RHONE ALPES AUVERGNE. (cf article 8)



## Deuxième étape – Présentation finale devant le jury :

Les candidats sélectionnés et ayant justifié des pièces complémentaires demandées (cf conditions de participation et modalités d'inscription), devront déposer ou faire déposer (famille, partenaires, commerciaux) 2 babas identiques pour 6 personnes le MARDI 12 MARS 2024 entre 9 heures et 12 heures à la société :

- APPA, ZAC Stélytec, 2 allée Léonard de Vinci, 42400 Saint-Chamond.

Tout produit déposé au-delà de 12 heures, ne saura être accepté.

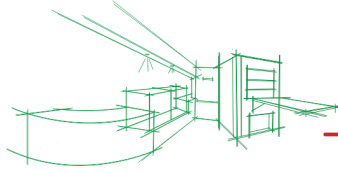
Les Babas seront accompagnés de deux enveloppes séparées :

- Une enveloppe blanche fermée (11 X 22 cm), sans identification extérieure, dans laquelle le candidat aura consigné le *formulaire d'identité du candidat* portant les mentions suivantes à peine de nullité de la candidature :
  - o Nom
  - o Prénom
  - o Date de naissance
  - o Nom de l'entreprise affiliée
  - o Adresse de l'entreprise affiliée
  - o Téléphone
  - o Mail
  - o Signature
  - o Cachet de l'entreprise affiliée
- Une enveloppe blanche fermée (11 X 16 cm), sans identification extérieure, dans laquelle le candidat aura consigné une fiche explicative sur la fabrication de sa production (présentation d'une fiche uniquement dactylographiée et sans coordonnées). A peine de nullité de la candidature.

La fiche explicative aura pour objectif d'accompagner la dégustation et de faciliter la compréhension de l'intention.

Chaque candidat se verra attribuer un numéro d'ordre, de façon à garantir l'anonymat.

**Chaque participant certifie sur l'honneur que les Babas présentés sont bien de sa propre fabrication.**



## **Article 6 – Attribution et nature du prix :**

Les membres du jury, **présidés par Frédéric BAU, explorateur pâtissier de la Maison Valrhona**, attribueront une note sur 100 selon la grille de notation suivante :

Aspect = 18 points

Arôme (goût) = 40 points

Respect des marqueurs essentiels du baba = 18 points

Singularité, originalité, audace = 24 points

TOTAL = 100 points

Le candidat obtenant la note finale la plus élevée du classement sera déclaré vainqueur.

Les gains seront attribués dans l'ordre suivant :

- **Premier gain** : une formation VALRHONA d'une valeur de 1650 € T.T.C. + la somme de 500 € T.T.C. (cinq cent euros), par chèque libellé à son nom
- **Deuxième gain** : un chèque de 300 € T.T.C. (trois cent euros), par chèque libellé à son nom
- **Troisième gain** : un chèque de 200 € T.T.C. (deux cent euros), par chèque libellé à son nom

Les prix ne seront en aucun cas échangés sous aucune autre forme.

## **Article 7 – Proclamation des résultats :**

La proclamation des résultats aura lieu le MARDI 12 MARS 2024 à 16 heures 30 à la société APPA, ZAC Stélytec, 2 allée Léonard de Vinci, 42400 Saint-Chamond.

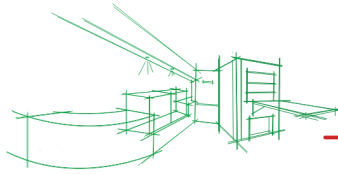
Tous les candidats doivent être présents et en tenue : veste professionnelle neutre (sans publicité de marque ou d'association).

Sauf cas de force majeure, les candidats s'engagent à être présents à la remise des prix. Le prix sera remis au vainqueur sur justificatif de son identité.

En cas d'absence non motivée par un cas de force majeure, le prix ne sera pas remis, et sera attribué au candidat ayant obtenu la note finale la plus élevée suivante.

## **Article 8 – Modalités d'inscription au concours :**

Un bulletin d'inscription et de présentation produit est diffusé par la société APPA et ses partenaires Maison DUCREUX et LES PETITS MOULINS DE FRANCE, par les commerciaux, sur



les réseaux sociaux, par mails ou directement au sein de l'entreprise APPA RHONE ALPES AUVERGNE.

Le dossier d'inscription et de présentation produit est à retourner au plus tard par courrier le Lundi 12 février 2024 à 18h00, à la Maison APPA, ZAC Stélytec, 2 allée Léonard de Vinci 42400 Saint-Chamond (cachet de la poste faisant foi en cas d'envoi postal), ou par mail à [marion.santi@appa.fr](mailto:marion.santi@appa.fr).

Le bulletin d'inscription et de présentation produit comporte les mentions suivantes, à peine de nullité de la candidature :

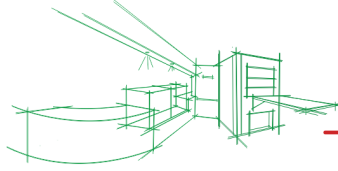
- Nom
- Prénom
- Date de naissance
- Nom de l'entreprise affiliée
- Adresse de l'entreprise affiliée
- Téléphone
- Mail
- Signature
- Cachet de l'entreprise affiliée

Pour que l'inscription du candidat au concours soit retenue, le candidat doit satisfaire aux conditions de participation au concours, visées à l'article 2 du présent règlement, et le bulletin d'inscription et de présentation produit doit comporter, de manière lisible, l'ensemble des mentions susvisées, et être accompagné de l'ensemble des pièces suivantes à peine de nullité :

- Copie de l'inscription au Répertoire des métiers ou au Registre du Commerce et des Sociétés, sous le code NAF 1071C ou NAF 1071C ou NAF 1082Z ou NAF 5610A ou NAF 5621Z, de l'entreprise affiliée
- Photocopie d'une pièce d'identité
- Dossier de présentation produit contenant au minimum un titre, une recette, un procédé de fabrication et un visuel.

Une première sélection se fera sur la base du contenu fourni le mercredi 14 février 2024 et 8 candidats seront retenus.

Les sélectionnés seront informés par la Société APPA le jeudi 15 février 2024 et devront justifier de pièces complémentaires à retourner au plus tard le JEUDI 29 FEVRIER 2024 à 12h00, par courrier à la Maison APPA, ZAC Stélytec, 2 allée Léonard de Vinci 42400 Saint-Chamond (cachet de la poste faisant foi) afin de valider leur participation et de pouvoir



présenter leur produit au jury le MARDI 12 MARS 2024, lors des Journées Portes Ouvertes organisées par la Société APPA RHONE ALPES AUVERGNE.

Liste des pièces complémentaires à fournir à peine de nullité.

- Autorisation du droit à l'image remplie et signée
- Attestation sur l'honneur remplie et signée
- Chèque de caution de 100 euros (libellé à l'ordre de la société APPA) au nom du participant ou de son employeur.

A défaut, la candidature ne pourra être confirmée.

Le chèque de caution d'un montant de 100 euros T.T.C. sera restitué au candidat après la remise du prix le MARDI 12 MARS 2024 entre 17 heures et 18 heures, à la société APPA, ZAC Stélytec, 2 allée Léonard de Vinci, 42400 Saint-Chamond.

Les frais d'affranchissement liés à la demande d'inscription au concours seront remboursés selon le tarif lent « lettre » en vigueur, sur demande formulée par voie postale et adressée à la société APPA, ZAC Stélytec, 2 allée Léonard de Vinci, 42400 Saint-Chamond.

### **Article 9 – Autorisations relatives aux données personnelles**

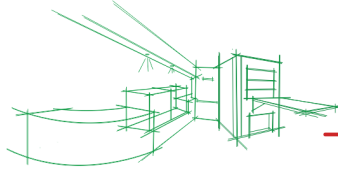
Chaque personne, du fait de sa candidature, autorise par avance et gracieusement l'organisateur à publier son nom, prénom, et photographie dans toutes les opérations publicitaires ou promotionnelles liées à ce concours, sans que cette publication ne puisse donner d'autres droits que le prix reçu.

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du janvier 1978, dite « informatique et liberté ». En application de cette loi, les candidats disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant qu'ils peuvent exercer en s'adressant à la société APPA, ZAC Stélytec, 2 allée Léonard de Vinci, 42400 Saint-Chamond.

### **Article 10 – Conditions particulières :**

La participation au concours entraîne pour le candidat l'acceptation sans réserve des dispositions du présent règlement et vaut renonciation à tout recours. Si un avenant intervient postérieurement à cette candidature, le candidat qui souhaite refuser cette modification renonce à sa candidature.

La société APPA ne saurait être tenue pour responsable si, par suite d'un cas de force majeure, l'opération devait être modifiée, écourtée ou annulée. La société APPA se réserve en particulier la possibilité de modifier les dates et horaires de dépôt des produits et les dates et



horaire de proclamation des résultats et de remise du prix. Les candidats en seront alors avertis par la société APPA par mail.

En cas de litige ou de difficulté, l'arbitrage est donné à la société APPA sous contrôle du Commissaire de Justice.

### **Article 11 – Election de domicile :**

Les candidats élisent domicile à l'adresse indiquée dans le bulletin d'inscription. En cas de changement d'adresse, le candidat doit informer la société APPA, ZAC Stélytec, 2 allée Léonard de Vinci, 42400 Saint-Chamond, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, de la nouvelle adresse.

Le règlement du concours est déposé en l'étude de Maître Angélique LIBERCIER Commissaire de Justice associée de la SELARL LIBERCIER FRANCHI, basée à SAINT-ETIENNE 42000, 15 Rue de la Presse 2ème étage.

Le règlement peut être adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par courrier à l'adresse suivante : société APPA, ZAC Stélytec, 2 allée Léonard de Vinci, 42400 Saint-Chamond, ou par mail à marion.santi@appa.fr.

Les frais d'affranchissement liés à la demande d'envoi du présent règlement seront remboursés au candidat selon le tarif lent « lettre » en vigueur, sur demande formulée par voie postale et adressée à la société APPA, ZAC Stélytec, 2 allée Léonard de Vinci, 42400 Saint-Chamond.

Fait à Saint-Chamond, le 26/12/2023

